

Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Monteipdon

63440 SAINT PARDOUX

N° B2023-05-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 30 novembre à 11h30, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 21 novembre 2023.

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 16 Pouvoirs : 0
Votants : 16

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS).

Excusés :

Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES).

Monsieur Michel PAQUET a été élu secrétaire de séance.

Objet : TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DU DEPOT SUITE A LA GRELE

Suite à la grêle de juin 2022, les travaux de réfection de la toiture du dépôt de Monteipdon hors désamiantage s'élèvent à 83 710 € HT, sur la base d'un devis que nous avons reçu de la part de l'entreprise Combraille Habitat (tôles bac acier).

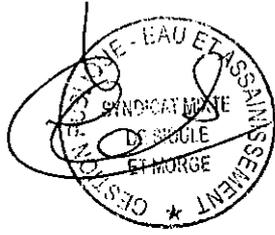
Dans le cadre de notre déclaration de sinistre, ce devis a d'ores et déjà été transmis à notre assureur. Ce dernier nous a fait savoir que nous disposons d'un délai de 2 ans pour effectuer les travaux, soit avant juin 2024.

Le Président propose au Bureau de passer commande auprès de Combraille Habitat pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture du dépôt de Monteipdon, pour un montant de 83 710 € HT.

Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation de Sioule et Morge lors de leur réunion du 30 novembre 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- **AUTORISE le Président à passer commande auprès de Combraille Habitat pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture du dépôt de Monteipdon, pour un montant de 83 710 € HT.**



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 30 novembre 2023,

Le Président,
Luc CAILLOUX